

Argumentaire

Non à la pseudo-réforme 2020

Une AVS financièrement stable : une cible manquée

Une réforme devrait préparer un système existant sur les enjeux du futur. Ce n'est pas le cas de la Prévoyance vieillesse 2020. La stabilisation financière de l'AVS ne s'étendra même pas jusqu'en 2030. En 2027 déjà, le résultat de répartition de l'AVS présentera à nouveau un déficit d'un milliard de francs. L'expansion requiert par conséquent des mesures d'assainissement rapides et radicales.

Un chèque en bois pour les jeunes

L'expansion de l'AVS prévue jette de l'huile sur le feu et envenime les problèmes structurels. Même le relèvement des cotisations salariales de 0.3% prévu ne suffit pas pour financer durablement l'expansion. Rien que pour combler ce trou financier, il faudrait à l'avenir encore augmenter les cotisations salariales et repousser l'âge de la retraite. Ces mesures devront surtout être supportées par les plus jeunes générations. C'est par conséquent d'un chèque en bois qu'elles hériteront.

Une expansion selon le système de l'arrosoir

Tout comme pour l'initiative rejetée sur l'AVSplus, la nouvelle expansion de l'AVS repose sur le système de l'arrosoir : Tous les retraités reçoivent 70 francs par mois de la caisse AVS et ce, indépendamment du fait qu'ils en aient besoin ou non. De même, les nouveaux retraités pourront bénéficier de l'augmentation de la retraite, bien qu'ils fassent partie de la génération de transition et qu'ils ne sont donc pas concernés par la diminution du taux de conversion minimal du deuxième pilier. Une telle expansion des prestations est tout bonnement contraire au principe de solidarité, parce que beaucoup paient, mais peu en profitent.

Peu de gagnants, beaucoup de perdants

Les plus désavantagés par cette réforme sont les jeunes. Ils endossent des taux de TVA et de cotisations sociales plus élevés et seront tout de même amenés à mettre la main au porte-monnaie lors des prochaines mesures d'assainissement. Il est plus qu'incertain qu'ils puissent voir un jour la couleur de ces 70 francs. Ce n'est pas solidaire et constitue une infraction au contrat intergénérationnel.

Même les retraités seront punis. Ils ne reçoivent pas les 70 francs et paient pour l'expansion de l'AVS mais par un taux de TVA plus élevé. Une AVS à deux vitesses est ainsi créée, ce qui est socialement intolérable.

Ce sont justement les jeunes retraités les plus pauvres qui seront lésés. Ils vont bien sûr recevoir les 70 francs, mais un montant semblable sera retiré de leurs prestations complémentaires. Et comme, au contraire des prestations complémentaires, les retraites AVS sont soumises aux impôts, ils se retrouveront, à la fin du mois, avec encore moins d'argent.

Les femmes aussi se feront mener en bateau, parce que les économies faites grâce à l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans, seront immédiatement réduites en poussière par l'expansion de l'AVS.

OUI à une vraie réforme, NON à une pseudo-réforme

Au lieu d'être résolus, les problèmes ne seront, à cause de la Prévoyance vieillesse 2020, que repoussés. Un NON à la votation du 24 septembre 2017 libère la voie pour une vraie réforme durable. Une expansion selon le système de l'arrosoir est à exclure. Seules restent les mesures centrales et incontestées.